

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	46	Absents représentés :	11
Présents	30	Absents non représentés :	5
VOTANTS			41

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 mai 2017, après convocation légale reçue le 23 mai 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Christian RIOU), Mme Annie GARNERO, (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Michel MUS (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS)

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Yannick LIBOUREL, Mme Fabienne THOMAS, M. Alain MILON

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Création de poste de gardien – Occupation d'un logement de fonction

Mme Maryline EYDOUX propose au Conseil Communautaire de créer un poste de catégorie C1, sur un grade d'adjoint technique à temps non complet soit 10h00 par semaine pour le Site du Pérussier

Cet agent aura pour fonction :

- Ouverture et fermeture du portail du site (06h00 / 20h00)
- Ouverture de la barrière aux livreurs et transporteurs en cas d'absence des entreprises
- Surveillance des accès du site (vérification des clôtures, portails)

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Plusieurs rondes par jour sur le site pour vérifier qu'il n'y a pas de problèmes.
- Etat des lieux d'entrées et de sorties des bâtiments avec les entreprises entrantes et sortantes : signature des états des lieux, remise des clés aux entrants et récupération des clés des sortants.
- Relevés des compteurs d'eau et d'électricité dans les bâtiments équipés tous les mois (entre le 10 et le 16 de chaque mois)
- Nettoyage quotidien des blocs sanitaires du site (2 espaces WC)
- Gestion des clés, barillets des locaux non loués. Doubles des clés des bâtiments loués permettant un dépannage en cas d'oubli ou de soucis dans un bâtiment. Toutes ces clés sont conservées dans un boîtier dans le logement du Pérussier, ainsi que les clés du compteur de la route
- Détection d'anomalies électriques, panne du portail, panne téléphonique et relais des informations vers les services techniques de la CCSC.

A ce titre, cela nécessite d'attribuer à ce poste un logement de fonction pour nécessité absolue : cela concerne les agents qui ne peuvent pas accomplir normalement leur mission sans être logé sur place (cela entraîne automatiquement une mise à disposition gratuite du logement).

Le conseil Communautaire doit se positionner sur :

- la création d'un poste d'adjoint technique à hauteur de 10 heures hebdomadaire,
- l'attribution du logement de fonction pour nécessité absolue sur le Site du Pérussier,
- la dépense est prise en charge par le Budget du Pérussier

Le Conseil Communautaire,

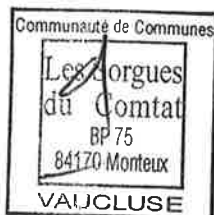
Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à hauteur de 10 heures hebdomadaire.

AUTORISE l'attribution du logement de fonction pour nécessité absolue sur le Site du Pérussier.

DIT que la dépense est inscrite au Budget Annexe du Pérussier.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 08/06/2017